

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

<p>Date de convocation : 02/03/2026</p> <p>Membres :</p> <p>En exercice <input type="text" value="17"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="15"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="14"/></p> <p>Date d'affichage : 10/03/2026</p> <p>Date de publication : 10/03/2026</p>	<p>Le 09 mars 2026 à 20h30 au foyer polyvalent</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.</p> <p>Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean Georges CLAIR, Anne-Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER</p> <p>Étaient représentés : -</p> <p>Absents : Lionel COUBRA et Nathalie KATSAMANTOU</p> <p>Secrétaire de séance : Katia PÉDEMAY</p>
---	---

DÉLIBÉRATION N° 2026-06**OBJET : Vote du compte financier unique 2025 du budget principal**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public. Il consiste à échanger des données entre le Service de Gestion Comptable (SGC) et le service Finances de la commune afin d'assurer des résultats identiques.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion. La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de collectivité et du comptable public.

Le CFU a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

Le Conseil Municipal devra donc délibérer sur ce document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire devra se retirer de la salle au moment du vote. En conséquence, le Conseil Municipal est placé sous la présidence de Muriel PAILLER, doyenne de l'assemblée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° 2022-32 du 11 avril 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le compte financier unique du **budget principal de la commune de Cabanac-et-Villagrains** de l'exercice 2025 adressé par M. Jean Georges CLAIR, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Conformément à la réglementation, Jean Georges CLAIR se retire de la séance. Muriel PAILLER, doyenne de l'assemblée, assure la présidence du vote du compte financier unique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour :

- **donner acte** de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

EXÉCUTION DU BUDGET 2025			
		Dépenses	Recettes
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	1 983 492,91 €	2 209 739,02 €
	Investissement	1 326 640,87 €	686 559,57 €
		Dépenses	Recettes
REPORTS 2024	Fonctionnement		594 935,39 €
	Investissement		302 472,08 €
TOTAL		3 310 133,78 €	3 793 706,06 €
RESTES A RÉALISER A REPORTER EN 2026	Fonctionnement		
	Investissement	435 325,56 €	305 534,00 €
	Total à reporter en 2026	435 325,56 €	305 534,00 €
		Dépenses	Recettes
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	1 983 492,91 €	2 804 674,41 €
	Investissement	1 761 966,43 €	1 294 565,65 €
	TOTAL	3 745 459,34 €	4 099 240,06 €

- reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR : 14

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 09 mars 2026

La doyenne de l'assemblée



Muriel PAILLER

La secrétaire de séance

Katia PÉDEMAY



Compte financier unique 2025 du budget principal

RAPPORT DE PRÉSENTATION

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

Le compte financier unique 2025 du budget principal peut se résumer de la façon suivante :

EXÉCUTION DU BUDGET 2025			
		Dépenses	Recettes
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	1 983 492,91 €	2 209 739,02 €
	Investissement	1 326 640,87 €	686 559,57 €
		Dépenses	Recettes
REPORTS 2024	Fonctionnement		594 935,39 €
	Investissement		302 472,08 €
TOTAL		3 310 133,78 €	3 793 706,06 €
RESTES A RÉALISER A REPORTER EN 2026	Fonctionnement		
	Investissement	435 325,56 €	305 534,00 €
	Total à reporter en 2026	435 325,56 €	305 534,00 €
		Dépenses	Recettes
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	1 983 492,91 €	2 804 674,41 €
	Investissement	1 761 966,43 €	1 294 565,65 €
	TOTAL	3 745 459,34 €	4 099 240,06 €

Les dépenses réelles de fonctionnement ne tiennent pas compte des opérations d'ordre et se résument comme suit :

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT - CFU 2024 / CFU 2025					
Libellés des chapitres	2024	%	2025	%	% évolution
Charges à caractère général	717 208,67 €	36,23	694 679,29 €	35,03	- 3,14
Charges de personnel et frais assimilés	1 111 149,13 €	56,13	1 127 789,97 €	56,85	+ 1,50
Autres charges de gestion courante	113 126,03 €	5,72	123 656,40 €	6,23	+ 9,30
Charges financières	34 091,46 €	1,72	34 662,37 €	1,75	+ 1,67
Dotations et provisions semi-budgétaires	3 864,44 €	0,20	2 375,51 €	0,12	- 38,53
Sous-Total	1 979 439,73 €	100	1 983 163,54 €	99,98	+ 0,19
Charges exceptionnelles	0 €	0	329,37 €	0,02	+ 0
TOTAL	1 979 439,73 €	100	1 983 492,91 €	100	+ 0,20

De manière générale, on constate une stabilité des charges de fonctionnement à l'exception des travaux d'entretien des bâtiments (nettoyage et demoussage des toitures de plusieurs bâtiments) en forte hausse alors que les dépenses d'entretien des véhicules ont baissé, l'année 2024 ayant été marquée par des pannes majeures.

	2024	2025	Variation en %	Variation en €
Électricité	74 869,71 €	74 463,45 €	-0,54	-406,26 €
Gaz	32 276,77 €	27 367,32 €	-15,21	-4 909,45 €
Carburants	7 416,77 €	9 499,47 €	28,08	2 082,70 €
Alimentation	173 227,65 €	168 754,76 €	-2,58	-4 472,89 €
Locations	35 312,33 €	38 659,12 €	9,48	3 346,79 €
Entretien et réparation bâtiments publics	31 627,39 €	43 206,30 €	36,61	11 578,91 €
Transports	30 203,75 €	25 014,20 €	-17,18	-5 189,55 €
Autres frais divers (séjours, sorties, prestataires)	37 805,14 €	39 477,67 €	4,42	1 672,53 €
Maintenance	51 264,90 €	39 666,90 €	-22,62	-11 598,00 €
Entretien du matériel roulant	32 521,45 €	11 884,45 €	-63,46	-20 637,00 €

Les charges de personnel sont stables malgré plusieurs arrêts maladie de longue durée et un congés maternité.

Les autres charges de gestion courante du fait ont augmenté de 9,30 % du fait notamment d'une subvention d'équilibre importante au CCAS en 2025 (21 840 €) afin de prendre en charge un reversement des dotations reçues dans le cadre de la fermeture du service d'aide à domicile.

Enfin, les charges financières sont stables, aucun emprunt n'ayant été contracté en 2025.

Les recettes réelles de fonctionnement se résument comme suit en 2025 :

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT - CFU 2024 / CFU 2025					
Libellés des chapitres	2024	%	2025	%	% évolution
Atténuations de charges	5 423,22 €	0,19	3 330,27 €	0,15	- 38,59
Produits des services	346 142,31 €	12,42	244 073,27 €	11,04	- 29,49
Impôts et taxes	1 228 314 €	44,07	1 243 943 €	56,29	+ 1,27
Dotations et participations	707 143,11 €	25,37	689 140,15 €	31,19	- 2,55
Autres produits de gestion courante	58 096,98 €	2,08	20 261,17 €	0,92	- 65,12
Produits financiers	6,98 €	0	6,,08 €	0	- 12,89
Produits exceptionnels	438 098,25 €	15,72	5 120,64 €	0,23	- 98,83
Reprise de provisions	4 151,94 €	0,15	3 864,44 €	0,18	- 6,92
TOTAL	2 787 376,79 €	100	2 209 739,02 €	100	- 27,18

Les produits des services ont fortement diminué en 2024 (- 29,49 %) du fait de ventes de bois importantes en 2024 (89 230 €) alors qu'il n'y en a pas eu en 2025.

Les dotations et participations ainsi que les produits de la fiscalité sont relativement stables, la Commune n'ayant pas augmenté ses taux d'imposition. On peut noter cependant la baisse du Fonds départemental des Droits de Mutation (59 354 € en 2025 contre 73 480 € en 2024 et 98 389 € en 2023).

Les dépenses d'investissement en 2025 se décomposent comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CFU 2025			
Libellés des chapitres	Montants	%	Évolution 2024 / 2025
Opérations d'équipement	1 246 752,28 €	70,76	+ 132,57 %
Remboursement des emprunts	79 888,59 €	4,53	- 10,33 %
Restes à réaliser 2025	435 325,56 €	24,71	- 56 %
Opérations d'ordre	0 €	0	/
TOTAL	1 761 966,43 €	100	

Les dépenses d'investissement **ont fortement augmenté en 2025**. Parmi celles-ci, on peut noter :

1) Achat de matériel divers – opération 11

- ordinateurs : 1 861 €
- taille haie et débroussailleuse : 1 744,29 €
- réfrigérateurs gare de Cabanac et salle des fêtes de Villagrains : 613 €

2) Bâtiments communaux – opération 12

- travaux de réhabilitation de la future Mairie et maîtrise d'œuvre : 500 014,02 €
- système de vidéosurveillance gare de Cabanac : 2 285,04 €
- mobilier gare de Cabanac : 518,36 €
- réfection bandeaux et avant-toits foyer et salle de fêtes Cabanac : 27 660,60 €
- réfection de menuiseries extérieures : 5 650,08 €
- travaux électriques et changement des éclairages bâtiments : 20 065,20 €

3) Structures scolaires – opération 13

- stores et films occultants école maternelle : 13 969,86 €
- frigo légumes cantine scolaire et aspirateur : 3 874,68 €
- mobilier projet Nefle école maternelle : 13 774,24 €
- réfection de menuiseries extérieures : 1 440 €

4) Structures sportives – opération 14

- city stade : 53 279,88 €
- changement compteur électrique local du foot : 6 588 €

5) Aménagement de voirie – opération 15

- début des travaux de la piste cyclable et maîtrise d'œuvre : 55 055,17 €
- réalisation d'écluses à Villagrains et route du Trétin : 50 766,48 €
- achat de feux récompense : 22 849,20 €
- mobilier urbain complémentaire : 10 734,24 €
- travaux d'éclairage public : 4 704,81 €

- 6) Cimetières – opération 16**
 - travaux et maîtrise d’œuvre extension du cimetière de Cabanac : 77 665,56 €
- 7) Églises – opération 17**
 - traitement fongicide église de Villagrains : 1 562 €
 - réparations pierres de taille : 3 850 €
- 8) PLU – opération 20**
 - révision, révisions allégées et modification du PLU : 21 893,94 €
- 9) Aire de covoiturage – opération 40**
 - solde du cheminement piétons : 5 519,75 €
- 10) Convention d’Aménagement de Bourg – opération 41**
 - travaux d’aménagement du bourg de Cabanac : 338 812,88 €

Quant aux restes à réaliser d’un montant de 435 325,56 €, ils traduisent l’engagement financier de certaines opérations reprises dans les résultats 2025. Ils concernent :

- 1) Bâtiments communaux – opération 12**
 - maîtrise d’œuvre, missions annexes et travaux future Mairie : 166 230 €
- 2) Structures sportives – opération 14**
 - changement des éclairages intérieurs stade Goujon : 4 032 €
- 3) Aménagement voirie – opération 15**
 - maîtrise d’œuvre et travaux de la piste cyclable : 210 472,31 €
- 4) Cimetières – opération 16**
 - fin des travaux d’extension du cimetière de Cabanac : 9 658 €
- 5) PLU – opération 20**
 - révisions et modification du PLU (poursuite des études) : 6 302,52 €
- 6) Convention d’Aménagement de Bourg – opération 41**
 - maîtrise d’œuvre et fin des travaux traversée du bourg de Cabanac : 38 630,73 €

Les derniers emprunts de la Commune remontaient à 2015 avec l’encaissement d’un prêt de 270 000 € pour l’acquisition du terrain des Mottes, à 2021 pour l’acquisition de la gare de Cabanac (86 200 €) et à 2022 pour le financement des travaux annuels :

CAPITAL RESTANT DE LA DETTE EN FIN D'ANNÉE	
2014	1 152 836 €
2015	1 306 000 €
2016	1 178 613 €
2017	1 046 034 €

2018	908 040 €
2019	764 397 €
2020	676 400 €
2021	692 724 €
2022	827 998 €
2023	1 159 419 €
2024	1 081 838 €
2025	1 001 985 €

Les recettes d'investissement 2025 se résument de la façon suivante :

RECETTES D'INVESTISSEMENT - CFU 2025		
Libellés des chapitres	Montants	%
Subventions	129 006,60 €	9,97
Dotations et fonds divers (FVTVA, TAM...)	105 685,04 €	8,16
Excédent reporté	302 472,08 €	23,36
Couverture du besoin de financement	447 805,93	34,59
Restes à réaliser	305 534 €	23,60
Opérations d'ordre	1 602 €	0,13
Recettes exceptionnelles	2 460 €	0,19
TOTAL	1 294 565,65 €	100

Les restes à réaliser sont composés de subventions notifiées :

- aide du Département future Mairie	: 6 811 €
- aide de l'État (DETR) future Mairie	: 68 969 €
- aides de l'État (DETR) pour la traversée du bourg de Cabanac	: 28 626 €
- aide du Département pour la traversée du bourg de Cabanac	: 73 253 €
- aide de l'État (DETR) pour l'extension du cimetière de Cabanac	: 21 202 €
- fonds de concours CCM pour la piste cyclable	: 78 928 €
- aide de l'Europe pour la Maison de la chasse	: 27 745 €

En tenant compte des subventions versées au cours de l'année, les recettes d'investissement auront été composées pour plus de **33 % de subventions**, traduisant l'effort de la collectivité dans sa recherche de financements externes et de diminution de la part d'autofinancement afin de ne pas impacter l'excédent de fonctionnement reporté.

Enfin, il convient de noter une part de la taxe d'aménagement très faible (13 734,12 €) comme en 2024 (14 043 € en 2024 contre 48 363 € en 2023). Elle est revenue au niveau de 2020 (19 212 €) et reste beaucoup plus faible qu'en 2015 (84 498 €) et 2016 (70 656 €). Cette taxe est liée au rythme des constructions et projets nouveaux.

Affectation des résultats du budget principal 2025

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice :
Excédent : **226 246,11 €**
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :
Excédent : **594 935,39 €**
- Résultat de clôture :
Excédent : **821 181,50 €**

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice :
Déficit : **640 081,30 €**
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :
Excédent : **302 472,08 €**
- Résultat comptable cumulé :
Déficit : **337 609,22 €**

Dépenses d'investissement engagées non mandatées : **435 325,56 €**

Recettes d'investissement restant à réaliser : **305 534 €**

Solde déficitaire des restes à réaliser : **129 791,56 €**

Besoin réel de financement : 467 400,78 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) : **467 400,78 €**

En excédent reporté à la section de fonctionnement : **353 780,72 €**
(ligne budgétaire R002 du budget N+1).

Transcription budgétaire 2026 de l'affectation du résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 353 780,72 €	D001 : solde d'exécution N-1 337 609,22 €	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 467 400,78 €
			R001 : solde d'exécution N-1